

# PLAN DE CONSERVATION

## Réserve de biosphère du mont Saint-Hilaire

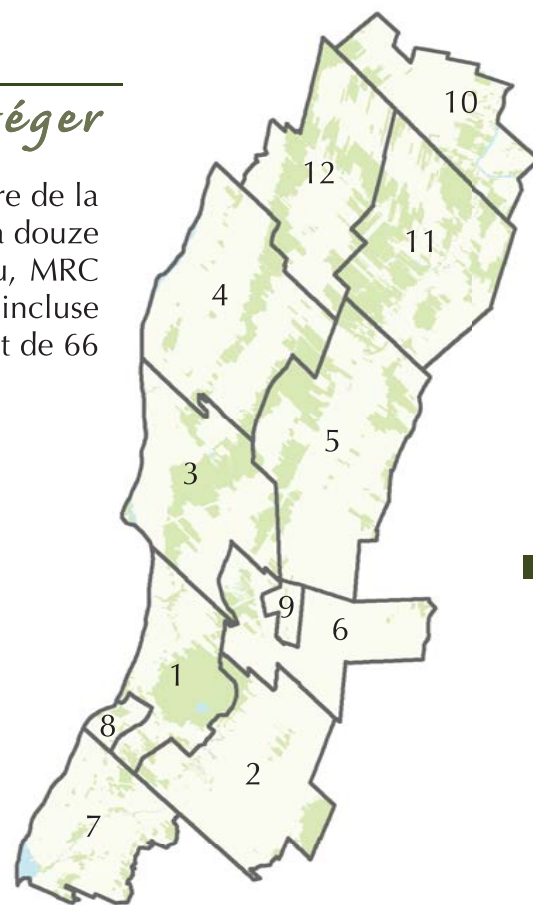
EN UN COUP D'OEIL

### PORTÉE

#### *Le territoire que l'on vise à protéger*

La portée géographique du plan de conservation correspond au territoire de la Réserve de biosphère du mont Saint-Hilaire (RBMSH) étendue au total à douze municipalités et touchant à trois MRC (MRC de la Vallée-du-Richelieu, MRC des Maskoutains, MRC de Rouville). La rivière Richelieu est également incluse dans l'aire d'analyse. La superficie totale sur laquelle s'étend le plan est de 66 954 ha.

1. Mont-Saint-Hilaire,
2. Saint-Jean-Baptiste,
3. Saint-Charles-sur-Richelieu,
4. Saint-Denis-sur-Richelieu,
5. La Présentation,
6. Sainte-Marie-Madeleine,
7. Saint-Mathias-sur-Richelieu,
8. Otterburn Park,
9. Saint-Madeleine,
10. Saint-Louis,
11. Saint-Jude,
12. Saint-Bernard-de-Michaudville



### VISION

#### *Ce que l'on veut à long terme*

La Réserve de biosphère du mont Saint-Hilaire (RBMSH) est un point chaud de la biodiversité au Québec. Ses forêts anciennes abritent une faune et une flore exceptionnelle, dont plusieurs espèces rares ou menacées. En 2040, le réseau d'aires protégées du territoire et la connectivité entre les milieux naturels sont augmentés de façon significative. Ce réseau, accessible et aménagé, permet de répartir et mieux gérer les usagers ainsi que d'assurer la survie d'espèces menacées. Une approche participative permet aux personnes et aux organisations de s'investir afin d'améliorer la conservation des milieux naturels, notamment par l'adoption de meilleures pratiques en milieu agricole et urbain.

### MENACES PRINCIPALES

#### *Ce à quoi nous faisons face*

- Espèces exotiques envahissantes
- Exploitation forestière
- Espèces indigènes problématiques (cerf de Virginie)
- Cultures uniformes sur de grandes superficies
- Destruction ou perte d'habitat du martinet ramoneur (cheminées)
- Effluents agricoles, pesticides, engrais chimiques et organiques
- Développement résidentiel et étalement urbain
- Coupe forestière pour mise en culture
- Récolte de plantes vulnérables

### BUTS

#### *Ce que l'on veut atteindre pour 2040*

#### CIBLES DE BIODIVERSITÉ

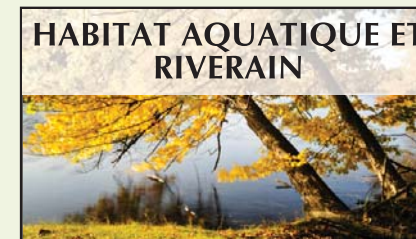
*Ce que l'on veut protéger*



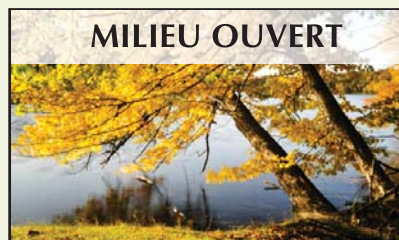
**FORÊT ET ÉRABLIÈRE**  
La superficie forestière a augmenté de 1 % et atteint 20 % du territoire de la RBMSH.  
La valeur écologique globale des boisés a augmenté.



**MILIEU HUMIDE**  
La superficie des milieux humides est équivalente ou supérieure à la superficie de 2017, soit 3% du territoire de la RBMSH.



**HABITAT AQUATIQUE ET RIVERAIN**  
La superficie des zones de 30 mètres de part et d'autre des cours d'eau qui sont à l'état naturel passe de 43 % à 45% du territoire de la RBMSH.



**MILIEU OUVERT**  
La superficie des milieux ouverts propices à la biodiversité a augmenté passant de 4 % à 6,5 % du territoire de la RBMSH.



**MARTINET RAMONEUR**  
La population de martinets ramoneurs sur la RBMSH est équivalente ou supérieure à celle de 2018, soit 26 couples nicheurs.



**TORTUE SERPENTINE**  
La population de tortue serpentine sur la RBMSH est équivalente ou supérieure à celle de 2018 (2 sites de nidification connus).

### STRATÉGIES

#### *Comment on y arrive*

- Contrôler la présence d'espèces exotiques envahissantes
- Augmenter la superficie de milieux naturels protégés
- Travailler en collaboration avec les acteurs municipaux
- Favoriser la restauration et l'augmentation de la connectivité des milieux naturels
- Favoriser le changement de pratiques des propriétaires et des acteurs du territoire
- Favoriser le maintien des cheminées actives et potentielles pour le martinet ramoneur
- Favoriser une gestion des milieux naturels voués à la conservation qui soit propice à la biodiversité
- Développer un réseau de milieux naturels accessibles (stratégie spécifique au bien-être humain)